

Règlement du jeu-concours « Saint Valentin 2019 »

Sur Instagram et Facebook

Société organisatrice

La société VINICKEL.COM EURL, au capital de 8.000 €, dont le siège social est situé au 38 Grand Rue Lois Bouis, 34160 Sussargues, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro siret 517 994 174 00038.

Modalités de participation

Ce jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat, sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (métropole) à l'exclusion des employés des sociétés organisatrices, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Seuls les participants majeurs pourront participer au concours.

Il sera ouvert du 11 février 2019 au 14 février 2019 - 18h inclus sur le profil Instagram et la page Facebook de Champagne J.Vignier (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Le principe

Du 11 février 2019 au 14 février 2019 - 18h (date et heure françaises de connexion faisant foi), les participants aiment la page Facebook ou le profil Instagram de Champagne J.Vignier et laissent un commentaire sous la publication du concours, indiquant au moins trois de leur contacts (@nomducontact).

Dotation :

Les trois gagnants recevront chacun une bouteille de Champagne J.Vignier « QVFMR – Ma Petite Friandise » Grand Cru, 375 ml, d'une valeur estimée de 30 Euros TTC par la poste.

La société organisatrice pourra remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente si des circonstances extérieures l'y contraignent.

Détermination du gagnant

Le ou la gagnante sera déterminé par tirage au sort le 14 février à 21h. Le nom du gagnant ou de la gagnante sera publié sur la page Facebook et le profil Instagram de Champagne J.Vignier. Seuls les participants majeurs pourront participer au concours.

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité, l'âge et l'adresse des participants. Toute indication d'identité, d'âge ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

Chaque gagnant recevra son prix à l'adresse qu'il aura indiquée lors de sa participation. Dans tous les cas, l'adresse prise en compte est celle indiquée lors de la participation.

Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies lors de ce jeu-concours peuvent être utilisées par les sociétés organisatrices, qui peuvent être amenées à les transmettre à des partenaires commerciaux ou à

des tiers, sauf avis contraire manifesté pendant ou après la participation.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par email à l'adresse newsletter@vinparleur.net.

Manifestations publi-promotionnelles

Les gagnants autorisent par avance les sociétés organisatrices de ce jeu-concours, ainsi que leurs partenaires à utiliser leurs nom, prénom et code postal d'adresse à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix.

Le nom du jeu-concours sera affiché sur le Profil Instagram et la Page Facebook de Champagne J.Vignier.

Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description du lot et du nom des gagnants.

Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit à :

VINICKEL.COM EURL, 38 Grand Rue Lois Bouis, 34160 Sussargues, en indiquant le nom du jeu-concours, les nom, prénom, adresse complète, l'adresse mail du joueur et le nom de son profil Instagram et/ou Facebook; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu-concours (cachet de la poste faisant foi).

Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Responsabilités

Les sociétés organisatrices sont responsables de la remise du lot aux gagnants.

Le lot ne pourra plus être réclamé après un délai de 2 mois suivant la clôture du jeu-concours.

Les sociétés organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu-concours, de sa suspension ou de son annulation.

Le règlement

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs, et leur décision sera sans appel.

La participation à ce jeu-concours entraîne l'entière acceptation du règlement complet.

Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement par toute personne en faisant la demande écrite à (timbre remboursé sur demande conjointe au tarif lent en vigueur) :

Vinickel.com

38 Grand Rue Louis Bouis

34160 Sussargues